

Auteur PDCC, par Christophe Pannatier, et PDCB, par Bruno Moulin
Objet Une médecine de qualité
Date 08.06.2017
Numéro 2.0194

«Ce qui coûte le plus cher, en médecine comme ailleurs, c'est l'incompétence.»

Cette phrase tirée d'un article d'un journal vaudois décembre 2016 illustre l'inquiétude des praticiens établis face à l'arrivée de généralistes étrangers à la formation discutable.

En Suisse, la formation des généralistes commence par une formation de base sur six ans. Avant d'obtenir le titre de spécialiste en médecine générale, les médecins diplômés doivent encore suivre cinq ans de formation postgrade.

Parallèlement, pour un praticien étranger qui souhaite s'établir en Suisse, les accords bilatéraux exigent une équivalence établie par la MEBEKO. Celle-ci ne répond aux exigences de formation existantes en Suisse et ne repose pas sur la vérification systématique d'une pratique supervisée pendant la formation postgrade. Les modalités d'attribution d'une équivalence MEBEKO sont insuffisantes car bien trop vagues par rapport au niveau de la qualité de la formation postgrade effective. Et il existe une brèche dans laquelle s'engouffrent certains praticiens. Au bout de la chaîne, c'est le patient qui en pâtit. En effet, s'ils veulent pratiquer en Suisse, les médecins étrangers doivent au préalable faire reconnaître leur titre par la Confédération et les cantons. Mais les autorités sont désarmées pour intervenir lorsque les critères administratifs minimaux sont respectés. Une fois l'autorisation de pratiquer octroyée, il faut une plainte d'un patient pour qu'un canton puisse intervenir !!

Au vu de l'importance pour les patients de pouvoir s'orienter dans la jungle des titres et des formations, il est proposé d'édicter un guideline et une approche simple qui permettrait aux citoyens de choisir leur médecin en connaissance de cause.

Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat de mettre en place une démarche avec les milieux concernés pour élaborer un guideline et une approche simple en accord avec les législations en cours et les registres existants permettant aux citoyens et aux patients de faire un choix éclairé par rapport à la formation professionnelle d'un médecin donné.